



MINISTÈRE DES ARMÉES

CELLULE DE COMMUNICATION DU GOUVERNEUR MILITAIRE DE LYON

NOTE AUX REDACTIONS

Lyon, le vendredi 19 janvier 2018

Les aumôniers régionaux des Armées présenteront leurs vœux pour l'année 2018

Lundi 22 janvier 2018 à 16h30, les aumôniers aux Armées de la zone de défense et de sécurité Sud-Est (ZDS-SE) présenteront leurs vœux au général Chavancy et aux militaires lyonnais.

Chaque année, les quatre aumôniers militaires régionaux du Quartier Général Frère présentent leurs vœux au général de corps d'armée Pierre Chavancy, Gouverneur militaire de Lyon, Officier général de la ZDS-SE, Commandant la zone Terre Sud, ainsi qu'à la communauté militaire de la garnison de Lyon.

Ce rendez-vous annuel de convivialité et de partage, est une tradition ancrée depuis une vingtaine d'année au Quartier Général Frère, qui compte quatre aumôniers ; catholique, musulman, israélite et protestant. En cette année de commémoration du centenaire de la première Guerre Mondiale, ce sera l'occasion de revenir sur le rôle des aumôniers dans les tranchées aux côtés des Poilus. (*Plus d'infos sur le site de la [Mission Centenaire](#)*)

Ces aumôniers sont présents au quotidien et sur les théâtres d'opération pour les militaires souhaitant pratiquer leur culte. Ils apportent un soutien spirituel et moral aux soldats, les forces morales étant l'une des conditions essentielles du succès des opérations.

A propos des aumôniers militaires...

- *L'article 2 de la loi du 9 décembre 1905* prévoit « [...] des services d'aumônerie destin[és] à assurer le libre exercice des cultes dans les établissements publics [...] ». Sept confessions disposent d'aumôneries agréées au niveau national ; catholique, orthodoxe, protestante, musulmane, israélite, bouddhiste et témoins de Jéhova.
- *L'article 4 du code de la Défense*, sur le statut général des militaires prévoit que les opinions ou croyances philosophiques, religieuses ou politiques sont libres. Elles ne peuvent cependant être exprimées qu'en dehors du service et avec la réserve exigée par l'état militaire.

Le principe de neutralité dans les armées

Le règlement de discipline générale interdit tout prosélytisme dans les activités de service. Il est toutefois possible d'exercer librement le culte dans les enceintes militaires et à bord des bâtiments de la flotte sous réserve des nécessités du fonctionnement normal du service.

Ce souci de neutralité s'exprime, par exemple, dans les prescriptions relatives au port de l'uniforme qui précisent que l'uniforme ne peut comporter que les effets réglementaires, ce qui exclut de fait les signes d'appartenance religieuse, à l'exception des aumôniers afin qu'ils puissent être identifiés comme tels.

Respect des croyances

Le commandement veille, dans la mesure où les contraintes opérationnelles le permettent, au respect des croyances de chacun en lui donnant la possibilité de prier dans les lieux adaptés, de bénéficier de jours de permission pour les fêtes religieuses et de disposer de la nourriture qui lui convient (rations et horaires aménagés).

Contact presse :

Cellule de communication du gouverneur militaire de Lyon

Lieutenant Camille Guinamard

Tél : 06 72 88 69 15 / officierdepresse@defense-lyon.fr